

Paris, le 13 avril 2022

## **AIR FRANCE LANCE « AIR FRANCE ACT », UN PROGRAMME PRÉSENTANT SA NOUVELLE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>**

---

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique en-deçà de +2°C, le transport aérien doit accélérer sa transition environnementale. C'est pourquoi Air France lance « Air France ACT », un programme présentant la nouvelle trajectoire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la compagnie.

Cette trajectoire repose sur trois piliers :

- réduire en priorité les émissions directes générées par les opérations d'Air France,
- réduire les émissions indirectes, en amont et aval des activités de la compagnie,
- contribuer en complément à des projets permettant de retirer du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère.

« Air France ACT » incarne l'approche transparente, réaliste et basée sur la science adoptée par la compagnie pour assurer sa transition environnementale au moyen d'actions concrètes et mesurables.

La décarbonation de l'aviation sera difficile, et prendra du temps. Elle nécessite une étroite coordination entre l'ensemble des acteurs : avionneurs, motoristes, fournisseurs de carburants, aéroports, contrôle aérien, pouvoirs publics, institut de recherche et monde académique.

### **-30 % d'émissions de CO<sub>2</sub> par passager-km d'ici 2030 par rapport à 2019, soit -12 % en valeur absolue**

La nouvelle trajectoire de décarbonation vise une réduction de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub> par passager-kilomètre d'ici 2030 par rapport à 2019. Cet objectif exclut les actions dites de « compensation », afin de ne prendre en compte que les mesures de stricte réduction d'émissions directes et indirectes. Il correspond à une réduction de 12 % des émissions totales de la compagnie entre 2019 et 2030, selon les évolutions prévues d'activité, après une réduction de 6% atteinte entre 2005 et 2019.

Cette trajectoire est élaborée selon la méthodologie de calcul de l'organisme indépendant SBTi (Science-Based Target initiative), à qui elle a été soumise. Fondé par le CDP (Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations Unies et le Fonds mondial pour la nature, SBTi a élaboré une trajectoire de décarbonation cible du secteur aérien, compatible avec l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement climatique en-deçà de +2°C.

### **Zéro émission nette à horizon 2050**

À horizon 2050, Air France vise l'atteinte de zéro émission nette, c'est-à-dire une réduction drastique de ses émissions de CO<sub>2</sub> couplée à des contributions à des projets permettant de

retirer chaque année de l'atmosphère un volume de CO<sub>2</sub> équivalent aux émissions résiduelles. La compagnie travaille à la définition d'une trajectoire de décarbonation 2050 précise et vérifiable, en se basant sur un ensemble d'hypothèses - notamment concernant l'évolution du trafic - qui pourront être amenées à fluctuer. Il s'agit donc d'un exercice évolutif, dont le fil conducteur sera la volonté de s'aligner avec des référentiels scientifiques, comme pour la trajectoire à horizon 2030.

### **Cinq leviers pour réduire et éviter les émissions de CO<sub>2</sub>**

Pour atteindre ses objectifs, Air France active tous les leviers de décarbonation à sa disposition :

- **Le renouvellement de la flotte avec des avions de nouvelle génération** - Airbus A220, Airbus A350 - plus économes en carburant, émettant jusqu'à 25 % de CO<sub>2</sub> en moins, et dont l'empreinte sonore est réduite de 33 % en moyenne. D'ici 2030, ces appareils représenteront 70 % de la flotte Air France contre 7 % aujourd'hui grâce à un investissement d'un milliard d'euro par an d'ici 2025.
- **Le recours accru aux Carburants d'Aviation Durables (SAF)**, permettant 80 % de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> en moyenne sur le cycle de vie du carburant, et n'entrant pas en compétition avec la chaîne alimentaire. Depuis 2022 et conformément au mandat d'incorporation français, Air France incorpore l'équivalent de 1 % de Carburant d'Aviation Durable sur ses vols au départ de France. D'ici 2030, la compagnie vise au moins 10 % d'incorporation sur l'ensemble de ses vols, et 63 % en 2050.
- **La pratique de l'éco-pilotage** : roulage sur un moteur au sol quand cela est possible, trajectoires de vol optimisées grâce à l'intelligence artificielle, descente en continu en collaboration avec le contrôle aérien... Ces initiatives, rendues possibles par l'action des équipages d'Air France formés à ces pratiques, permettent une réduction moyenne de 2 à 3 % d'émissions de CO<sub>2</sub>.
- **La mise en place d'une restauration plus responsable, pour en diminuer l'empreinte carbone**. A bord et dans ses salons, Air France privilégie quand cela est possible les produits locaux et de saison. La compagnie propose progressivement la présélection des plats avant le vol en cabine Business sur long-courrier, luttant ainsi activement contre le gaspillage alimentaire. En outre, d'ici fin 2022, Air France aura supprimé 90 % des plastiques à usage unique par rapport à 2018, après avoir remplacé en 2019 les gobelets, couverts et autres bâtonnets en plastique par des alternatives durables.
- **Le développement de l'intermodalité**, afin de proposer des alternatives de transport à faible empreinte carbone pour les trajets de courte distance, notamment dans le cadre du renforcement du partenariat entre Air France et la SNCF.

En même temps qu'Air France se transforme, le rapport au voyage et les comportements de ses clients évoluent. Qu'ils aspirent à plus de frugalité en partant moins souvent, en restant plus longtemps sur place, ou en combinant voyages d'affaires et loisirs, Air France s'engage à les accompagner en leur donnant les moyens d'agir à leur niveau, en investissant notamment dans son programme de carburant d'aviation durable, au-delà des obligations réglementaires.

Pour présenter plus en détails la stratégie environnementale d'Air France et l'ensemble de ces engagements, la compagnie lance une campagne vidéo ainsi qu'un site grand public dédié, « Air France ACT », disponible en français et en anglais : [airfranceact.airfrance.com](https://airfranceact.airfrance.com).

*Cliquez ici pour découvrir la vidéo :*



**Contacts presse : Agence Muze Communication**

Fabienne Guérin – [fguerin@muzecommunication.fr](mailto:fguerin@muzecommunication.fr) – 01 84 79 61 00 / 06 75 20 06 23

Marion Planque – [mplanque@muzecommunication.fr](mailto:mplanque@muzecommunication.fr) – 01 84 79 61 05

Florent Cohen – [fcohen@muzecommunication.fr](mailto:fcohen@muzecommunication.fr) – 01 84 79 61 04

corporate.airfrance.com - Twitter : @AFnewsroom